

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération A5 n°23-005
5.3. Désignation des représentants

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy MULLER, Maire d'Épône, Conseiller Départemental.

Présents :

M. Guy MULLER, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Éliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Danièle MOTTIN procuration à M. Guy MULLER,
M. Philippe LEFEVRE procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN,
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN,
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Ivica JOVIC,
M. Raoul LIMA procuration à M. Pascal DAGORY,
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO,
Mme Sofia RAFĂI procuration à M. Emmanuel BOLLE.

Messieurs Pascal DAGORY et Jacques FASQUEL sont élus secrétaires de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

10/02/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	22
Votants	29

DATE D'AFFICHAGE :

10/02/2023

OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DE LA COPROPRIÉTÉ DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU PARC DU CHÂTEAU DE LA GARENNE À ÉLISABETHVILLE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions des articles L2121-21 et L2121-22,

Considérant que L'Association Syndicale Libre du Parc du Château de la Garenne à Élisabethville gère les parties communes des parcelles d'espaces naturels acquises en 2020 auprès de la Société Renault.

Considérant que la commune soit représentée lors de l'assemblée générale de ce Syndicat. Il est demandé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-33, de

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 16/02/2023 – Délibération A5 n°23-005
5.3. Désignation des représentants

procéder à la désignation d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de la copropriété de l'Association Syndical Libre du Parc du Château de la Garenne à Elisabethville.

Considérant que cette désignation peut avoir lieu par vote à scrutin public sous réserve d'une décision à l'unanimité en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou à scrutin secret.

Considérant l'avis favorable de la commission Affaires Générales, Ressources Humaines et Sécurité, tenue le 08 février 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Béatrice DI PERNO, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Générales, Ressources humaines et sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (29 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE**, à l'unanimité (29 voix), de procéder au scrutin public, d'un représentant du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil syndical de la copropriété de l'Association Syndicale Libre du Parc du Château de la Garenne à Elisabethville.
- **ARTICLE 2 : DÉSIGNE** Madame Marie TAINMONT, élue à l'unanimité (29 voix Pour) en qualité de représentante du Conseil municipal appelée à siéger au sein de l'assemblée générale de la copropriété de l'Association Syndicale Libre du Parc du Château de la Garenne à Elisabethville.

ÉPÔNE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet le
09/03/2023
Et publié/affiché le
09/03/2023



Guy MULLER

Maire d'Épône
Conseiller Départemental
Conseiller communautaire GPS&O

Pascal DAGORY
Secrétaire de séance

Jacques FASQUEL
Secrétaire de séance

